

QUELQUES PISTES D' ACTIONS

EAU :

- Usages, échelon territorial et moyens d'actions :
- Loi sur l'eau : niveau gouvernemental. Difficile d'agir.
- Cette loi s'applique au niveau de la profession, via les Agences de l'eau. S'attachent à un bassin versant et font des chantiers. Mais on peut influencer sur la rédaction de leurs documents comme :
- le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : un guide, presque une loi. Les projets mis en place doivent respecter le SDAGE. On peut influencer là-dessus en leur demandant par exemple d'ajouter des informations sur des zones humides.
- les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : déclinaison locale du SDAGE : plus petits. Bassins versants. Rivières qui ont le propre guide directif.
- BAC (bassins d'alimentation de captage), par exemple pour l'eau potable, syndicats d'irrigation : petites institutions qui travaillent sur l'eau.
- Pas simple en tant que citoyen d'y entrer, mais en tant qu'Ami.e.s de la Conf', peut-être. Commencer par entrer dans les petites instances, puis élargir sa sphère d'influence, remonter les échelons depuis l'intérieur.
- Faire converger les luttes avec différents acteurs (FNE, etc.),
- Être présents dans les instances de décision (comités de bassins, commissions locales de l'eau),
- Faire connaître les instances liées à la réglementation,
- Réfléchir à comment informer les citoyens,
- Voir comment se relier aux Soulèvements de la Terre,
- Apporter ses compétences dans les associations, répondre aux enquêtes publiques,
- Exiger la transparence démocratique,
- Propager des messages simples pour une agriculture adaptée au changement climatique,
- Exiger le partage équitable de l'eau pour tous les vivants,
- Dénoncer agro-industrie.

INSTALLATION

- Importance de connaître et mise en lien avec les ADEAR et le réseau InPACT (installation, formation, comptabilité, gestion...).
- Veille citoyenne pour connaître les fermes qui vont bientôt être vendues.
- Présentation de la SAFER (agir sur les élus du CA?)
- Acheter des terres en tant que citoyen non préemptées (trop petites, mal situées). Les regrouper pour aider à l'installation.
- Demander aux collectivités de faire un inventaire du foncier agricole.
- Agir sur les PLUi pour éviter la transformation en zones constructibles.
- Comment faire en tant que propriétaire pour avoir des droits sur la personne qui utilise le fermage ? Pour éviter les bassines, les grandes cultures...
- Possible en installant quelqu'un de sa famille et en allant au tribunal.
- Comment faire pour que les associations soient un peu moins liées aux pouvoirs publics ?
- Installation n'est pas que le foncier, mais aussi les gens : les former pour leur donner envie de devenir paysan, former les intercommunalités.
- En tant qu'Amis de la Conf', faire partie du Réseau InPACT + instances politiques + présence sur le terrain.
- Faire aussi un lien avec les personnes des instances.
- Investir les Tiers lieux nourriciers.
- Essayer de rendre les installations pérennes en évitant l'isolement des paysans.
- Appuyer sur l'échelon mairie + PLU.

PASTORALISME

- Besoin d'accompagnement technique :
 1. environnemental (CEN)
 2. agricole (CA, ADEAR)
- Situations pas toujours transposables d'un éleveur à un autre
- Différents milieux (luttés contre les incendies, zones humides).
- Différentes races (mais toujours rustiques)
- Bien comprendre les besoins de l'éleveur.
- Adaptation au changement climatique (25 mm à Béziers depuis début 2023).
- Besoins de différents milieux pour des ressources toutes l'année (garrigues, estives), pour éviter de faire venir du fourrage.
- Opportunités pour le pastoralisme à travers les obligations de débroussaillage à proximité des habitations (risques incendie).
- PAC : les nouvelles dispositions demandent plus de chargement : contradictoire avec MAEC environnementaux ; mettent en concurrence les éleveurs ;
- Arrivée de jeunes au Larzac qui souhaitent s'installer : besoin de mettre des mesures favorables à leurs installations.

OGM :

- Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a adopté une proposition de déréglementation des OGM : changement de la définition d'un OGM, la plupart des OGM actuels ne seraient plus considérés comme tels. Avec à la clé, dispense d'une évaluation des risques, d'une méthode de détection et traçabilité, d'un étiquetage, et d'un suivi après commercialisation.
- Le Parlement européen reste opposé aux OGM. La décision finale dépendra des prochaines élections européennes. C'est là que notre rôle de citoyen est important.

NOURRIR LE MONDE EN GARANTISSANT L'ACCÈS A UNE ALIMENTATION CHOISIE / DROITS DES PAYSANS

- Aucun État dans le monde ne donne la priorité à l'agriculture. Repenser l'organisation de la société à partir de l'agriculture.

Lutte stratégique :

1. la préservation des terres
 2. les semences : phénomène stoppé / privatisé depuis les années 60. Puis catalogues ont amené à une privatisation des semences ; Question de survie de l'humanité.
 3. savoir et savoir faire paysans : littéralement dévalorisés / éliminés. Très important.
 4. question des échanges : libéralisation = facteur très important d'élimination des paysans, relocaliser la transformation. Aucune agriculture paysanne ne colonise personne, bon atout.
 5. la vocation nourricière : la promotion de l'exportation et monoculture pas la solution.
- Reste du chemin à parcourir : être plus offensif (eux le sont), convaincre les adeptes de l'agriculture industrielle qu'il n'y a pas d'avenir. Multiplier les installations. Remettre systématiquement en cause les traités de libre échange. Redonner une centralité aux agricultures paysannes.
 - Impression que les luttes sont dispersées (eau, territoires...). Toutes ces luttes là sont fédérées par l'agriculture paysanne.
 - Ouvrir réflexion sur le développement et le progrès.

Certains aménagements peuvent parfois se justifier. Ne pas mettre des panneaux solaires dans les champs. Méthanisation pourrait être défendue comme cerise sur le gâteau pour optimisation de déchets dans un système par ailleurs très équilibré et d'abord équilibré. Certainement pas méthanisation à échelle industrielle.

Faire connaître et valoir la déclaration de l'ONU sur les Droits des paysans - UNDROP -, votée à l'ONU en 2018. La France s'est abstenue. Faire en sorte qu'elle soit appliquée.

S'inspirer de la stratégie Larzac :

2 pieds : on s'oppose et on construit en même temps.

Temps juridique, politique et action sont 3 temps différents, mais à penser ensemble.

Christian Roqueirol : installé ici depuis une quarantaine d'années, arrivé en 1975 pendant la lutte du Larzac. Après la lutte, j'ai élevé des brebis. J'ai œuvré avec d'autres à construire la Confédération paysanne. Je fais partie de la Conf' de l'Aveyron créée dès 1981, initialement la CNSTP. Puis devenue la Confédération paysanne en 1987.

L'Aveyron était le département de nombreux membres de la FNSEA, dont un qui représentait aussi la petite paysannerie. C'est l'un des syndicats départementaux parmi les plus dynamiques aujourd'hui (300 adhérents). Peut-être pas beaucoup dans l'absolu, mais beaucoup vis-à-vis de ce que représente la Conf' au niveau national.

On a failli gagné la chambre d'agriculture en 2000 (après le démontage du chantier du MacDo de Millau). On a vu que ce genre d'actions était importante pour les paysans, puisqu'ils ont voté pour nous. Après coup on s'est dit : heureusement qu'on ne l'a pas eu : on aurait dû gérer cette machine, ce qui aurait été autre chose que de porter des idées. Depuis, la Coordination rurale est arrivée. Maintenant, on fait 25 à 30 % aux élections chambre. Cela représente plusieurs milliers d'adhérents. Mais tout le monde n'adhère pas, car c'est compliqué. Les paysans ont besoin des coopératives, de l'assurance... en lien étroit avec la FDSEA. Mainmise. Donc n'adhèrent pas en masse car ont peur de se retrouver en marge.

L'Aveyron est en lien avec le national sur plusieurs sujets : 1000 vaches, OGMs, faucheurs volontaires. Nous sommes dans l'organisation des Rencontres des Résistantes du 3 au 7 août 2023 (portées par l'association Terres de luttés). Les foins sont en retard donc les paysans s'excusent de pas pouvoir être nombreux ici aujourd'hui.

5000 personnes attendues. Faire en sorte de s'organiser pour la suite.

Nous avons beaucoup participé aux manifs contre la réforme des retraites. Jusqu'à 30 000 personnes à Rodez. Déçus car l'intersyndicale a refusé de nous intégrer car ils veulent rester un syndicat de salariés, ce qu'ils perdraient avec une jonction avec les paysans. On peine un peu à avoir une reconnaissance en tant que syndicat de travailleurs. Syndicat de travailleurs dans la lutte des classes. Très contents que les 20 ans se passent ici. Très contents d'avoir des Ami.e.s (pas le cas de la FNSEA). Important d'avoir des Ami.e.s qui nous aident à propager ce message dans la société.

Chambres agriculture : équilibre à trouver. Gestionnaire.

Garder une base de militantisme. Difficulté et ambivalence. Les Chambres mériteraient d'être plus ouvertes à la société.



Notion de « Pluie utile » : quand il pleut, moins de 50 % qu vont s'infiltrer.

1981 sert de date de référence. Aujourd'hui en 2023, 66 % des nappes plus souterraines, sont plus basses que leur niveau habituel.

Les usagers de l'eau : l'agriculture représente seulement 11,6 % de l'eau prélevée. La grosse majorité est utilisée pour les centrales nucléaires (45%).

Il y a une impression que l'agriculture prélève plus que les chiffres annoncés et plus qu'il y a 5 ans (ex en Indre). Les agriculteurs ont peur de ne pas en avoir suffisamment.

Usages, échelon territorial et moyens d'actions :

- différents types de retenues : mares, retenues collinaires, étangs... régis par une loi sur l'eau, dont la « police », garante, est la DDT (Direction Départementale des Territoires). Gouvernemental. Donc difficile d'agir là-dessus. Il y a des seuils en dessous desquels les agriculteurs n'ont pas besoin de déclarer.

Infos : « Guide La gestion quantitative de l'eau » de la Conf'. Super doc. Il faudrait influencer au niveau national pour ce genre de choses.

- cette loi s'applique au niveau de la profession, via les Agences de l'eau. S'attachent à un bassin versant et font des chantiers. Mais on peut influencer sur la rédaction de leurs documents comme :

le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : un guide, presque une loi. Les projets mis en place doivent respecter le SDAGE. On peut influencer là-dessus en leur demandant par exemple d'ajouter des informations sur des zones humides.

lesSAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : déclinaison locale du SDAGE : plus petits. Bassins versants. Rivières qui ont le propre guide directif.

BAC (bassins d'alimentation de captage), par exemple pour l'eau potable, syndicats d'irrigation : petites institutions qui travaillent sur l'eau.

Pas simple en tant que citoyen d'y entrer, mais en tant qu'Ami.e.s de la Conf', peut-être. Commencer par entrer dans les petites instances, puis élargir sa sphère d'influence peu à peu, remonter les échelons depuis l'intérieur.

Françoise Blandel et Christian Pince - collectif Testet, dans le Tarn : comment les militants ont réussi à bloquer ce projet.

Schémas et informations essentielles sur ce document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/TESTET12072023-presentation-20-ans-des-Amis-de-la-Conf-Larzac.pdf>

Françoise Blandel : Tescou : petit cours d'eau. C'est naturellement, comme c'est sur notre commune, qu'on a commencé à s'impliquer sur Sivens. Très vieux projet des années 60, à l'époque où il y avait foule de mégaprojets.

Tescou part de 10 km de Gaillac, et se jette dans le Tarn à Montauban.

Le collectif s'est construit pour sauvegarder la dernière zone humide de ce bassin versant. Amont d'un petit cours d'eau où il y a des prairies humides. La protection des zones humides contribue à bien gérer l'eau, à atteindre un bon état des eaux, en quantité et en qualité.

Ce projet est-il d'intérêt général ? On s'est aperçu que c'était les lobbys qui étaient derrière. FNSEA, lobbys de l'agroalimentaire. De quelle agriculture avons-nous besoin pour demain ?

2012 : création du collectif Testet, composée d'associations et d'individuels (Nature et progrès, ATTAC Tarn.... La Conf nous rejoint dans la lutte en 2014). Structuration avec les associations pour essayer de comprendre la législation.

Tout était verrouillé par la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne). Entreprise d'État devenue avec l'Europe une société anonyme d'économie mixte, une entreprise avec une volonté de poursuivre la politique de l'État, à savoir l'industrialisation de l'agriculture.

On a interrogé les politiques. Beaucoup de manifs. Saisir laCADA (Commission d'accès aux documents administratifs) à plusieurs reprises, pour connaître et comprendre quelle politique agricole il y avait derrière (quel volume avaient été déterminés, etc). Nous a amené à participer à toutes les instances, toutes les enquêtes publiques. Interpellation des élus, des agriculteurs.

2013 : on arrive à ce que l'État prenne des arrêtés pour autoriser ce plan d'eau, relativement petit, mais important. Leitmotiv : travailler avec les institutions pour faire appliquer la loi.

De 2013 à 2014 : arrêtés. On a appelé à un moratoire (période avant). Occupation du site.